

du 14/11/2012

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille douze et le quatorze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Délibération n° 15-2012

Indemnités de conseil et  
d'aide à l'élaboration des  
documents budgétaires

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain Vigier

Absents : Mr RAYNAL Robert

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, expose l'intérêt de bénéficier de l'assistance et des conseils de Monsieur Christian BLAYAC, trésorier de Marvejols, en matière budgétaire, économique, financière et comptable, prestations donnant lieu au versement d'une indemnité de conseil dont les conditions d'attribution sont établies par les arrêtés interministériels du 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990,

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/11/2012

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le  
14/11/2012  
Le Maire

Etant donné que Monsieur Christian BLAYAC est également disposé à participer à l'élaboration ou la confection des documents budgétaires, prestation rémunérée par une indemnité forfaitaire prévue par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983,

Considérant que Monsieur Christian BLAYAC a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai 2012, l'Assemblée doit décider si ses indemnités peuvent lui être consenti,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité,

- **Octroie** à Monsieur Christian BLAYAC pendant la durée du mandat du présent conseil et la durée des fonctions de Monsieur Christian BLAYAC, l'indemnité d'aide à l'élaboration ou à la confection des documents budgétaires ainsi que l'indemnité de conseil à taux plein

- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture le 14/11/2012  
et publication ou  
notification  
le 14/11/2012